



Participation de l'employeur aux frais de transport des salariés

Par **ompn bourges**, le **14/01/2011** à **18:56**

A compter de 2009, l'indemnisation des frais de transports des salariés entre le domicile et le lieu de travail devient obligatoire pour tous les employeurs (loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009). Cette prime peut bénéficier aux salariés utilisant leur véhicule personnel. Notre employeur refuse de participer. Quels recours puis-je avoir pour qu'il se conforme à cette loi?

Par **P.M.**, le **14/01/2011** à **19:30**

Bonjour,

La prise en charge par l'employeur des frais de transport pour les salariés n'utilisant pas les transports en commun n'est pas légalement obligatoire...